

M. JOHNSON (*Kindersley*): Je suppose que cette disposition de la loi lui en rend la perception très difficile.

Le très hon. M. GARDINER: C'est possible.

M. JOHNSON (*Kindersley*): J'ai une autre question à poser sur les modifications qu'on projette de faire à la loi. Quand j'ai vu quelles étaient ces modifications, j'ai eu peur que les cultivateurs de l'Ouest ne soient aveuglés par la générosité apparente du gouvernement. J'espère toutefois me tromper. A mon avis, étant donné les techniques modernes de culture, les risques de faire une récolte déficitaire de moins de 3 boisseaux à l'acre, catégorie pour laquelle on donne l'allocation maximum, sont vraiment très faibles. Depuis que cette loi a été établie, des techniques modernes de culture et de prévention ont été élaborées qui constituent d'excellents moyens de combattre la sécheresse. Je me demande s'il s'agit d'un semblant de cadeau qu'on fait aux cultivateurs, car l'allocation pour les autres catégories, pour les rendements moyens de quatre à cinq boisseaux à l'acre par exemple, n'est augmentée que de 50 cents l'acre. Pourrait-on nous donner le nombre de townships admissibles aux allocations qui ont donné un rendement de trois boisseaux à l'acre, ou moins, au cours des cinq dernières années, et le nombre de ceux qui ont eu un rendement de quatre boisseaux ou de cinq et ainsi de suite jusqu'à huit? J'espère qu'il s'en est trouvé un nombre considérable dans la première catégorie et que les cultivateurs vont bénéficier d'une assistance appréciable grâce à l'amendement proposé. Mais, si la plupart des allocations vont à la catégorie de cinq ou six boisseaux, j'aurai des doutes quant aux avantages réels du projet de loi. Pourrait-on me fournir ces renseignements?

M. POMMER: Il est presque une heure. La réponse pourrait-elle être donnée à la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Ces messieurs ont les chiffres en main.

M. MATTE: J'ai des chiffres pour trois années; en 1951, 8,5 p. 100 des townships se trouvaient dans la catégorie de 0 à 3 boisseaux. En 1954, 18 p. 100 entraient dans cette catégorie et en 1955, 26 p. 100. Voulez-vous aussi des chiffres pour les autres catégories?

M. JOHNSON (*Kindersley*): S'il vous plaît, monsieur Matte.

M. MATTE: En 1951, on comptait 12,5 p. 100 des townships dans la catégorie de 3 à 5 boisseaux; en 1954, il y en avait 30 p. 100 et, en 1955, 23 p. 100 dans la même catégorie. Dans la catégorie de 5 à 8 boisseaux, on en comptait 79 p. 100 en 1951, 52 p. 100 en 1954 et 51 p. 100 en 1955. Ce sont là les seuls chiffres que j'aie en main.

Le PRÉSIDENT: Nous ajournons la séance à demain, à onze heures du matin.

Le Comité s'ajourne.